

Pour une pose efficace et réussie, respecter ces quelques conseils ACTIS

■ Isolation globale

- L'isolation doit prendre en compte toutes les parties du bâtiment susceptibles de créer des déperditions vers l'extérieur : portes, fenêtres, toit, cheminées et ventilation.
- L'isolation ACTIS ne peut pas pallier des menuiseries mal isolées ou défectueuses, ou des ponts thermiques dus à des vices de construction.
- Bien s'isoler, c'est associer une **isolation performante** et **étanche à l'air** à une **ventilation maîtrisée**.

■ Sens de pose des isolants Actis

La pose des lés est conseillée verticalement, mais peut être également réalisée horizontalement, selon les contraintes de la surface à isoler et de façon à minimiser les chutes.

Dans tous les cas de pose (horizontale ou verticale), le chevauchement des lés doit s'opérer par agrafage sur un support bois (chevron, entretoise...).

4 produits ACTIS ont un sens de pose :

- TRISO-LAINE max : laine de mouton côté intérieur,
- TRISO-MURS+ : grille d'accrochage côté mur à isoler,
- TRISO-SOLS : polyane quadrillé vers le haut,
- ISOREFLEX : face brillante côté tuiles.

Tous les autres produits ACTIS peuvent être posés en recto ou verso, sans incidence sur l'efficacité de l'isolation.

■ Agrafes

Il est conseillé d'utiliser des agrafes inox ou galvanisées (de 14 mm à 25 mm).

■ Utilisation de clous torsadés

Fixer les contre-liteaux et liteaux à l'aide de clous torsadés, notamment pour les couvertures en ardoise. La pose par l'intérieur des isolants ACTIS comportant

des ouates nécessite également l'utilisation de clous torsadés, ou un vissage en compression à l'aide d'un liteau pour éviter "l'effet vrille". Pour une mise en œuvre plus facile, plonger préalablement les vis dans un corps gras.

⚠ ■ Précautions contre le feu

Les isolants minces multi-rélecteurs ACTIS sont classés par défaut dans la catégorie F suivant le système de classification EUROCLASSES. Ne jamais exposer les produits ACTIS à une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...).

■ Cheminées, inserts, récupérateurs de chaleur, éclairages basse tension et autres sources intenses de chaleur

Ne jamais utiliser les isolants ACTIS pour isoler un conduit de cheminée, un insert ou un récupérateur de chaleur.

Respecter une distance minimale de 20 cm pour l'isolation des murs, plafonds, planchers, toitures situés à proximité des cheminées, conduits, inserts, récupérateurs, et de manière générale de toute source de chaleur supérieure à 80 °C. Respecter également cette distance minimale de 20 cm entre l'isolant ACTIS et tout éclairage à basse tension (type halogène).

⚠ ■ Soudure

En cas de soudure, écarter l'isolant mince ACTIS, même en présence d'un pare-flamme, et toujours veiller à ce que l'isolant mince ne soit pas exposé à la projection de débris enflammés ou d'étincelles.

■ Finitions

D'une manière générale, quel que soit le type de bâtiment isolé, zones habitables ou non habitables, ACTIS recommande dans tous les cas la mise en œuvre d'un parement de protection de l'isolant mince.

La réaction au feu d'une paroi dépend du type de parement utilisé.

Types de parement préconisés :

- plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonées conformes à la norme NF P 72-302 et plaques de plâtre armé),
- panneaux de particules ligno-cellulosiques agglomérées, conformes à la norme NF B 54-100 et de masse volumique supérieure ou égale à 600 kg/m³,
- panneaux contreplaqués, conformes aux normes NF B 50-004 et NF B 54-150,
- panneaux fibragglo conformes à la norme NF B56-010, revêtus d'un film aluminium d'au moins 0,04 mm d'épaisseur entre panneau et isolant.

Contact entre matériaux

Éviter tout contact entre :

- l'isolant et le plomb, le cuivre et ses alliages, ainsi que tous les produits décapants,
- l'aluminium massif et le plomb, le cuivre, ainsi que le bois de chêne et de chataignier (DTU série 40.11).

Type de couverture

Nos isolants sont compatibles avec tous les types de couverture. Dans le cas de toiture cuivre ou zinc, ne pas mettre l'isolant en contact avec la toiture.

Mise à la terre

Les isolants composés de films d'aluminium massif sont conducteurs d'électricité et leur mise en œuvre nécessite impérativement soit d'éloigner tout réseau électrique (prise, interrupteur...), soit de réaliser une mise à la terre pour des raisons de sécurité. Le TB80 est un des produits de la gamme ACTIS concerné par cette recommandation.

Stockage ou pose par l'extérieur

Les isolants ACTIS doivent être stockés dans leur emballage sous abri afin de les protéger des intempéries (pluie, neige...).

Dans le cas d'une pose par l'extérieur et au cours de la pose, l'isolant ACTIS doit être protégé des intempéries (pluie, neige...) car les isolants ACTIS ne sont pas des écrans de sous-toiture. Seul le TRISO-LAINE max, grâce à son film extérieur et à son adhésif spécifiques, associé à la nouvelle technique de recouvrement des lés :

- évite le bâchage avant le contre-lattage (temps d'exposition maximal : 1 mois)*,
- permet d'éviter la pose éventuelle d'un écran de sous-toiture*.

Attention au soleil !

Se protéger les yeux avec des lunettes de soleil indice 2,5 minimum (réglementation européenne EN 172).

Antenne de télévision

En cas d'isolation en sous-ou sur-charpente, prévoir de placer l'antenne de télévision à l'extérieur de la maison (risque d'interférence).

Climat de montagne

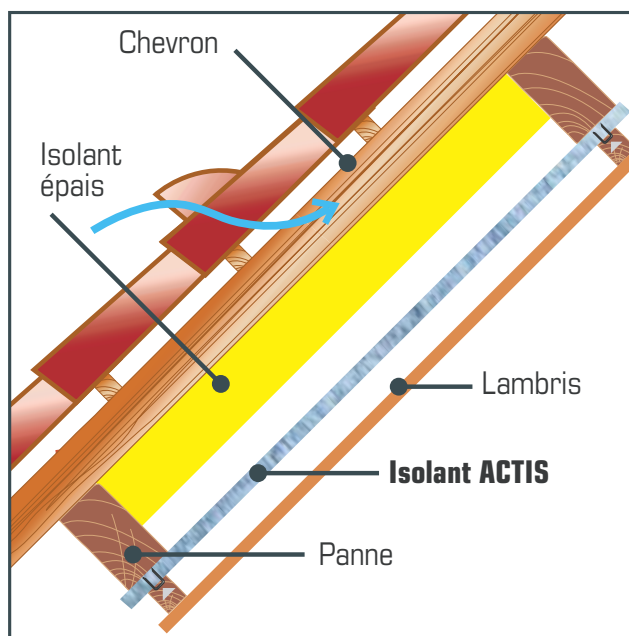
Pour l'isolation en climat de montagne (au-dessus de 900 m d'altitude), se reporter à la réglementation en vigueur.

Mise en œuvre d'un isolant ou d'un complément d'isolation ACTIS avec un isolant fibreux

Dans tous les cas, l'isolant ACTIS doit être mis côté intérieur. La pose de l'isolant fibreux doit être en respect des DTU série 40.

L'isolant fibreux doit être non revêtu.

S'il existe déjà un pare-vapeur, le lacérer avant la pose de l'isolant ACTIS pour laisser respirer le bois situé entre les deux matériaux.



*Sous réserve que la pose soit faite dans le respect des règles de l'art et des prescriptions de pose ACTIS (règles essentielles de mise en œuvre et guide de pose).